

Les descendants de Sulpice



Pierre Guérineau x Anne Sallé

traité par lequel Etienne Soin, fermier de la moitié de la seigneurie de Brion (l'autre étant en fermage par François Darnault, fermier de la Bessonnière, laisse en fermage pour une année, un quart des revenus de sa part de ferme à Pierre Guérineau en date du 16 mars 1731

